



**DIPLOME de l'IFFORTHECC de PSYCHOTHERAPEUTE
SPECIALISE EN THERAPIE COMPORTEMENTALE ET COGNITIVE**

Objectifs

Le diplôme Ifforthecc de psychothérapeute spécialisé en thérapie comportementale et cognitive valide un cursus complet d'enseignement théorique et pratique, qui correspond aux critères nécessaires pour obtenir le titre de psychothérapeute en France et aux critères définis par l'EABCT (European Association for Behavioural and Cognitive Therapies).

En France le titre de psychothérapeute doit être demandé, en fonction du décret d'application de l'article 52 de la loi du 9 août 2004.

Admission

Il est ouvert aux psychiatres, aux médecins généralistes et spécialistes, aux internes en médecine et en psychiatrie, aux psychologues, aux orthophonistes, aux psychomotriciens, aux infirmiers diplômés, aux éducateurs, aux coachs de santé et à toute personne pouvant faire état d'une validation des acquis de l'expérience qui soit équivalente.

Les dossiers d'inscription au diplôme sont à adresser à :

Secrétariat IFFORTHECC : 10 avenue Gantin 74150 Rumilly - France

Tél. : 00.33.4.50.66.17.71

secretariat@ifforthecc.org

Ils doivent comporter les pièces suivantes :

- ✓ Une lettre de motivation avec un numéro de téléphone, de mail, et une photographie
- ✓ Un CV détaillé
- ✓ Les photocopies des diplômes
- ✓ Des frais de dossier pour un montant de 200 € seront facturés en cas d'admission



Les dossiers seront examinés par le Docteur Jean Cottraux qui proposera un entretien téléphonique d'orientation.

Pour tous renseignements contacter le Docteur Jean Cottraux : Ifforthecc, 10 avenue Gantin 74150 Rumilly

Cottraux@ifforthecc.org

CE DIPLOME COMPREND :

1. Le diplôme : « **les fondamentaux de la thérapie comportementale et cognitive** » ou toute formation universitaire ou privée, acquise en France en Suisse ou tout autre pays, qui est jugée équivalente par l'Ifforthecc, sur dossier et justificatifs.
2. Au **moins deux cents heures d'ateliers** de perfectionnement (soit 30 Jours d'ateliers): voir ci-dessus la liste des ateliers Ifforthecc de perfectionnement). Les ateliers de un, deux ou n jours acquis lors de formations universitaires ou privées, en France en Suisse ou tout autre pays, seront pris en compte, sur dossier et justificatifs.
3. Au **moins cent heures** de supervision par des superviseurs agréés par l'Ifforthecc.
4. EXAMEN : Un mémoire portant sur **sept cas cliniques supervisés**, et sur **trois types différents de problèmes**, sera soutenu devant un jury, organisé chaque année en Juin. Il y aura une double correction du mémoire.

Le diplôme est modulaire et l'ensemble du cursus est réalisable en deux ou trois ans, chaque étudiant peut ainsi définir son propre rythme de formation.

Le diplôme de **psychothérapeute spécialisé en thérapie comportementale et cognitive de l'fforthecc** correspond aux **400 heures de psychopathologie** qui seront requises, selon toute vraisemblance, pour le titre de psychothérapeute en France.

Le **nombre de cas supervisés** (huit en incluant la première année) correspond aux critères de l'Association Européenne de Thérapie Comportementale et Cognitive (EABCT, European Association for Behavioural and Cognitive Therapies).



Comment rédiger et passer les mémoires des diplômes

Nombre de cas

- o Pour le diplôme « Les fondamentaux de la TCC » un cas est demandé
- o Pour le diplôme lfforthecc de psychothérapeute : huit cas (incluant le cas des fondamentaux ou équivalent) portant sur trois pathologies distinctes sont demandés.

Présentation du mémoire

- o Le mémoire comporte 15 pages imprimées (Times 12, simple interligne) pour un cas.
- o Il consiste en l'étude d'une expérience personnelle de traitement. Il ne comporte pas de bibliographie.

Plan du mémoire

1. Histoire du cas
2. Diagnostic selon le DSM-4 (les cinq axes)
3. Analyse fonctionnelle (graphique : grille SECCA de préférence)
4. Hypothèses de travail générées avec le patient
5. Mesures utilisées
6. Récit de la prise en charge : séance par séance (résumées)
7. Résultat
8. Présentation d'un graphique qui résume les mesures
9. Discussion
10. Conclusion

Supervision du mémoire

- o Le (ou les) cas traité dans le mémoire doit (doivent) obligatoirement avoir été présenté (s) à une supervision en groupe ou en individuel.
- o Le superviseur doit attester la présentation du cas, la date de présentation et donner le diagnostic du cas, sur le carnet de supervision.

Correction du mémoire

- o Le mémoire est soutenu au cours d'un oral qui a lieu en Juin et en Septembre (deuxième session).
- o Une double correction est effectuée : la moyenne des deux notes est prise en compte.
- o Il est noté de 0 à 10.
- o Une note inférieure à 5 entraîne un ajournement du mémoire qui peut être soutenu à la session suivante.